

LA LETTRE DES DIONYSIENS

s e p t e m b r e 2 0 0 9



SAINTE ADRESSE

▶ **Actualité Grippe A/H1N1**▶ **Actualité TNT**

Actualité Grippe A/H1N1

▶ Qu'est-ce que la Grippe A/H1N1 ?

La **grippe H1N1** est une maladie humaine présente dans le monde entier, responsable d'épidémies saisonnières hivernales en Europe.

La **grippe aviaire H5N1** est elle aussi une maladie humaine, provoquée par un virus grippal d'origine aviaire, très contagieux pour les oiseaux mais qui ne se transmet que très rarement à l'homme, lors de contacts étroits, prolongés et répétés avec un oiseau infecté.

Quant à la «nouvelle» **grippe A/H1N1**, il s'agit d'une infection par un virus qui résulte de phénomènes de recombinaisons à partir de virus de porc, humain et aviaire, et qui se transmet maintenant d'homme à homme.

▶ Comment se propage cette grippe ?

La transmission se fait de la même manière qu'une grippe saisonnière : par **voie aérienne** (toux, éternuements, postillons), par **contact rapproché** avec une personne infectée par un virus respiratoire (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ; par **contact avec des objets** touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

▶ Quels sont les symptômes ?

Dans la majeure partie des cas ce sont les mêmes symptômes que ceux de la grippe saisonnière : **fièvre supérieure à 38°**, ou courbatures, ou grande fatigue notamment, et **toux ou difficultés respiratoires**.

Si vous ressentez ces symptômes, appelez votre médecin traitant ou le SAMU (15) en cas d'indisponibilité.

▶ Comment s'en protéger ?

- **lavez-vous régulièrement les mains** au savon ou avec une solution hydroalcoolique

- **limitez les contacts** non nécessaires avec les personnes malades et maintenir une **distance d'au moins 1 mètre**.

- **évités les lieux très fréquentés**

- **couvrez-vous la bouche et le nez** lorsque vous éternuez. Jetez votre mouchoir et lavez vous les mains.

- **aérez bien** votre domicile

▶ Quel est le traitement ?

Il n'existe pas de traitement préventif, type vaccin, mais celui-ci est en cours d'élaboration par les industries pharmaceutiques.

En revanche les antiviraux prescrits par votre médecin, après diagnostic, sont très efficaces.

▶ Quelles mesures sont prises à Sainte-Adresse ?

A la demande du Préfet de la Seine-Maritime, notre commune s'est préparée à la **résurgence du risque pandémique à l'automne**.

L'ensemble du personnel municipal et en particulier celui en contact avec la population et les enfants a reçu des **consignes sanitaires** précises, impliquant un **nettoyage renforcé** des locaux (clenches, rampes, téléphones, matériel informatique...). La ville sera également en mesure d'équiper ses agents de **masques de protection**.

Sur décision du Préfet, **les écoles, la crèche et le centre de loisirs** pourraient être **fermés** et tout rassemblement collectif annulé (spectacle, animation, marchés, rencontres sportives...).

Aucun accueil collectif alternatif ne sera évidemment mis en place pour ne pas propager le virus. Cependant, les services municipaux seront organisés pour assurer un **service minimum** : ramassage des déchets ménagers, entretien des espaces publics, état-civil, instruction des dossiers d'urbanisme, prise en charge des personnes âgées et isolées, comptabilité, ressources humaines...

▶ Comment rester informé ?

Si vous avez internet, vous trouverez toutes les réponses à vos questions et pourrez suivre l'évolution de la pandémie sur **www.pandemie-grippale.gouv.fr**

Vous pouvez également téléphoner au **0 825 302 302** (0,15 euro/min)

Enfin, pour rester informé des mesures prises et des consignes données à Sainte-Adresse, consultez le site internet de la ville **www.ville-sainte-adresse.fr** et inscrivez-vous sans attendre à la newsletter, le **Mail des Dionysiens**, en bas à droite sur la page d'accueil.

Actualité TNT



► Le contexte

La télévision terrestre numérique est comme la télévision analogique, de la compétence de l'Etat. La commune n'intervient pas dans la production comme dans la diffusion du signal. Il n'y a donc pas de réseau dionysien qui serait de la responsabilité de votre commune.

Concernant Sainte-Adresse, il n'y a **pas**, pour le moment de **réémetteur spécifique** sur le territoire de notre commune, d'où des inégalités de réception correspondant aux particularités topographiques. Nous attendons cet équipement de la part de TDF. **Le plan France numérique prévoit en effet une couverture totale du territoire à l'horizon 2011.** La Mairie est intervenue plusieurs fois auprès du secrétaire d'Etat en charge du dossier (Eric Besson puis Natalie Kosciusco-Morizet, secrétaires d'Etat à l'économie numérique) pour anticiper l'équipement de notre commune.

D'autre part certains fournisseurs ont une politique commerciale très active pour remplacer dès maintenant leurs décodeurs analogiques par des numériques. Tandis que d'autres (certains installateurs) avancent des dates non confirmées pour la mise en service de l'émetteur dionysien.

La situation est donc complexe. Pour y voir plus clair, voici rapidement présentées les solutions qui s'offrent à vous aujourd'hui.

► Emetteurs Hertziens (sans abonnement)

Actuellement une grande partie de notre commune peut recevoir **quasiment toute l'offre de la TNT de manière hertzienne**, c'est-à-dire avec une antenne râteau classique (sur le toit ou d'intérieur). Quatre émetteurs différents peuvent être captés suivant l'endroit où vous vous trouvez. Il s'agit de : Le Havre Harfleur, Rouen Grand-Couronne, Caen Mont-Pinçon, et Caen Hérouville. Le site internet de TDF indique les zones de couverture correspondantes ; Charge à votre installateur de vérifier que vous êtes orienté sur le meilleur signal.



► Satellite (sans abonnement)

C'est la solution déjà retenue pour les villages situés dans des zones très isolées ou fortement accidentées, où il est difficile voire impossible de capter les signaux hertziens (comme cela est actuellement le cas pour les signaux analogiques). Une **solution satellitaire gratuite** permet aux habitants de ces zones d'accéder aux chaînes de la TNT. Il est nécessaire d'avoir une parabole pointée sur le satellite Astra à 19.2°Est et un décodeur adapté.



Pour plus d'information, adressez-vous à votre antenniste-installateur.

► ADSL (sans abonnement)

En réception filaire ou wifi, par l'intermédiaire de votre **fournisseur d'accès à internet**, si vous avez l'option TV comprise dans votre offre ADSL, vous pouvez recevoir les chaînes gratuites de la TNT, sans supplément sur votre forfait. Mais il faut être à moins de 1800m du nœud de réseau de Bléville. Sinon vous les recevrez mais en bas débit (qualité moins bonne).



Pour plus d'information, adressez-vous à votre fournisseur d'accès internet.

► Dans les années qui viennent...

Le déploiement de la couverture TNT sur Sainte-Adresse, est prévu au plus tard par l'Etat en 2011. Si ce plan de déploiement laisse une zone d'ombre, **la loi prévoit la possibilité d'installer un réémetteur sur la ville.** Hélas, attendu fin 2008, ce plan de déploiement n'a toujours pas été dévoilé...

En revanche, la ville de Caen va cesser de recevoir le signal analogique et va passer au numérique en mars 2010. Les émetteurs caennais sont donc en train d'augmenter, progressivement, la puissance du signal numérique qui de ce fait sera mieux capté sur Sainte-Adresse.

Dès que de nouvelles informations seront disponibles sur le sujet, nous ne manquerons pas de vous en informer.

► Sites utiles

CSA : Conseil Supérieur de l'audiovisuel : <http://www.csa.fr>

TDF : Télédiffusion de France : <http://www.tdf.fr/>

TNT gratuite : www.tnt-gratuite.fr et www.tntsat.tv

Canal Sat : www.canalsat.fr